

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

FONCTION PUBLIQUE

Listes d'admissibilité aux concours internes d'entrée de 1972 à l'école nationale d'administration.

Les listes d'admissibilité aux concours internes d'entrée de 1972 à l'école nationale d'administration s'établissent comme suit :

Premier concours interne de 1972.

Liste d'admissibilité.

MM. Arthot (Henri).	MM. Humières (Gilles d').
Aurélie (Raoul).	M ^{me} Jouan de Kervennoël (Marie-Françoise).
Baradel (Yvan).	M. Ködderitzsch (Yves).
Baty (Jean-Claude).	M ^{me} Lamagat (Thérèse).
Benet (Pierre).	MM. Latour (Claude).
Bernard (Daniel).	Laugier (Louis-Dominique).
Bidalou (Jacques).	Lefort (Serge).
Bonal (Jean-Marie).	Lesage (Gérard).
M ^{me} Bonniol (Françoise).	Limodin (Daniel).
MM. Brestic (Bernard).	Lucea (Jacques).
Buchot (Jean-Claude).	Luzi (Noël).
Burzkowski (Jean-François).	Marlin (Roland).
Buhl (Jean-Louis).	Maurice (Jean-Luc).
Carrieux (Jean-Pierre).	Nival (Francis).
Carbonnel (Francis).	Olivier (Jean-Louis).
Charpillon (Jacques).	M ^{me} Perez (Annie).
M ^{me} Claret de Fleurieu (Agnès).	MM. Peyrou (Jean-Bernard).
MM. Cloarec (Georges).	Piedbols (Jean-Claude).
Darmon (Serge).	Pietri (Jean-Paul).
Didier Jean (Philippe).	Poutot (Jacques).
Doridou (Maurice).	Prevost (Alain).
Dourneau (Daniel).	M ^{me} Reimeringer (Chantal).
Dumortier (Jean-Paul).	MM. Royer (Daniel-Henry).
Etourneau (Jean-Pierre).	Saillard (Alain).
M ^{me} Fache (Sylviane).	Schoehn (Jean-Louis).
MM. Fauré (Jean-Claude).	Serradji (Christian).
Fournier (Noël).	Sevin (Philippe del).
Frechede (Jean-Pierre).	Sylvestre (Gérard).
Funel (Jacques).	Taix (Jean-Paul).
Gaudy (Roger).	Thiant (Jean-Bernard).
Giltard (Daniel).	Thiollier (Jean-François).
Gosselin (Bernard).	Veziat (Jean-Paul).
Granet (Jacky).	M ^{me} Vilchien (Danielle).
Gremaud (Bernard).	M. Vincent (Daniel).
Gressieux (Douglas).	
Huguet (Jean-Claude).	

Deuxième concours interne de 1972.

Liste d'admissibilité.

MM. Bichot (Jacques).	MM. Lorang (Alain).
Bunel (Pierre).	Malergue (Abel).
Castera (Richard).	Mermel (Louis).
Coget (Gérald).	Meynet (Michel).
Collot (Alain).	Michaud (Maurice).
Correia (Marcel).	Miyet (Bernard).
Denis (Laurent).	Ravaux (Yvon).
Dusart (Gérard).	Rebiere (Jean-Marc).
Grall (Georges).	M ^{me} Rosec (Noëlle).
Hamon (Jean-Yves).	MM. Taranger (Jacques).
Jokumsen (Christian).	Varangot (Dominique).
Le Lamer (Christian).	Vernay (Patrick).

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Décret n° 72-944 du 6 octobre 1972 modifiant le décret n° 68-20 du 5 janvier 1968 fixant les conditions d'application de la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 relative à la création de corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française.

Le Premier ministre.

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'agriculture et du développement rural.

Vu l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires :

Vu le décret n° 68-20 du 5 janvier 1968 fixant les conditions d'application de la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 relative à la création de corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française :

Vu le décret n° 70-1012 du 21 octobre 1970 fixant le statut particulier du corps des techniciens de l'agriculture ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. — Le tableau annexé au décret n° 68-20 du 5 janvier 1968 est modifié comme suit :

CADRE TERRITORIAL	CORPS LATÉRAL	CORPS DE L'ÉTAT pour l'administration de la Polynésie française.	CORPS DE L'ÉTAT correspondant.
polynésien.	métropolitain.		

Ministère de l'agriculture.

Conducteurs d'agriculture et d'élevage.	Techniciens de génie rural.	Adjoints techniques de l'agriculture et de l'élevage.	Techniciens de l'agriculture.
---	-----------------------------	---	-------------------------------

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'agriculture et du développement rural, le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des services de l'information, le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer, et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 octobre 1972.

PIERRE MESSMER.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Le ministre de l'agriculture et du développement rural,
JACQUES CHIRAC.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des services de l'information,
PHILIPPE MALAUD.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer,
XAVIER DENIAU.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,
JEAN TAITTINGER.